

Dividende supérieur et base de capital renforcée

L'assemblée générale de la Banque WIR soc. coopérative a approuvé les propositions du conseil d'administration: le dividende versé par part ordinaire pour l'exercice 2015 augmente à 10 CHF et le capital social coopératif est en outre relevé de 19 à 22,8 millions de CHF.

Bâle, le 18 mai 2016 | Pas de surprise lors de l'assemblée générale de la Banque WIR soc. coopérative, qui s'est tenue aujourd'hui au Centre des congrès de la Foire de Bâle: comme l'avait proposé le conseil d'administration, un dividende réinvesti de 10 CHF (exercice précédent: 9,75 CHF) sera distribué sous forme de parts ordinaires au titre de l'exercice 2015. Les bailleurs de fonds recevront une nouvelle part ordinaire par tranche de 400 CHF de dividende (cours actuel: 462 CHF).

Afin de continuer à bénéficier d'une bonne capitalisation pour notre stratégie de croissance, il a par ailleurs été décidé d'augmenter le capital de 190 000 parts ordinaires au maximum. Sur la base d'une valeur nominale de 20 CHF, le capital social coopératif augmente ainsi de 3,8 millions de CHF, s'établissant désormais à 22,8 millions de CHF. Le rapport de souscription est de 5:1, la libération étant fixée au 30 juin 2016.

«Compte tenu du modèle d'affaires, le moment a été jugé idéal dans le sillage de la poursuite de la croissance de la Banque WIR et ce, également afin de disposer d'une situation confortable en matière de fonds propres à moyen terme et dans la perspective des exigences de fonds propres de Bâle III», explique le président du conseil d'administration, Oliver Willimann.

Pour toute question:

Volker Strohm, porte-parole medien@wir.ch | Tél. 061 277 92 27

BANQUE WIR SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE

Auberg 1 4002 Bâle www.banquewir.ch www.facebook.com/wirbankgenossenschaft www.twitter.com/wirbank

Autres photos de presse et archives des communiqués de presse: http://www.wir.ch/fr/medias/